Grandes orientations de la politique économique GOPE des États membres et de la Communauté pour 2003-2005

2004/2020(INI) - 07/04/2004 - Document de base non législatif

OBJECTIF : actualiser les grandes orientations de politique économique de 2003 (GOPE) pour tenir compte du prochain élargissement. CONTENU : la présente communication entend actualiser les grandes orientations de politique économique (GOPE) en vue de tenir compte de la situation des pays adhérents. Pour l'essentiel, ces GOPE actualisées reconduisent la stratégie de politique économique adoptée par le Conseil européen en juin 2003 et confirme que cette stratégie est également indiquée pour les pays adhérents. Parallèlement, la Commission adopte des ·recommandations pour l'emploi· (CNS/2004/0082), inspirées des orientations politiques définies lors du Conseil européen de mars 2004, ainsi que des conclusions de la task-force sur l'emploi présidée par M. Wim Kok, tout en restant dans le cadre constitué par la ·stratégie européenne pour l'emploi· et par les ·lignes directrices pour l'emploi·, révisées en 2003. En ce qui concerne les GOPE, le principal objet de cette actualisation est d'intégrer les nouveaux États membres dans le cadre actuel de coordination des politiques économiques. Elles sont articulées autour de trois grands thèmes: - des politiques macroéconomiques axées sur la stabilité et la croissance, ce qui passe notamment par une convergence nominale réelle et durable des nouveaux États membres, par des situations budgétaires saines, par une réduction des déficits courants et par des hausses de salaires nominales compatibles aussi bien avec la stabilité des prix qu'avec les gains de productivité; - des réformes économiques propres à accroître le potentiel de croissance de l'Europe, ce qui suppose que les pays adhérents: .d'une part, mettent en oeuvre des politiques de l'emploi facilitant les mutations structurelles actuellement à l'oeuvre sur le marché du travail; .d'autre part, améliorent leur productivité en favorisant la concurrence, en allégeant les contraintes réglementaires, en renforçant la R&D et en développant leurs marchés des capitaux; - la recherche de solutions plus durables dans les domaines suivants: .stabilité économique (notamment pour faire face au vieillissement de la population); .stabilité sociale (grâce au rôle essentiel du travail pour sortir les individus de la pauvreté); .protection de l'environnement (un domaine où l'investissement dans les transports et l'énergie peut jouer un rôle important). En raison de l'ampleur de ces défis, les nouveaux États membres seront confrontés à des choix politiques difficiles. Les grandes orientations de politique économique tiennent compte des spécificités des pays adhérents, par exemple en prévoyant pour eux, dans les recommandations individuelles, des périodes d'ajustement plus longues que pour les États membres actuels. En ce qui concerne les Quinze, les recommandations formulées dans le cadre des GOPE adoptées par le Conseil européen en juin 2003 restent entièrement d'actualité jusqu'en 2005. Les fiches pays pour l'Allemagne, la Grèce, la France, l'Italie, les Pays-Bas, lePortugal et le Royaume-Uni comportent en outre des actualisations succinctes, qui soulignent la nécessité d'un ajustement en matière de politique budgétaire.